



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 24 novembre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET jusqu'à 21h00, puis sous la Présidence de M. Gabriel BAULIEU.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.2, 7.1

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 22h10

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 2.2), Gabriel BAULIEU, Jean-Claude ROY, Nicolas GUILLEMET, Jean-Yves PRALON, Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.2), Annie MÉNETRIER (jusqu'au rapport 2.2), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), Daniel HUOT, Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), Pierre CONTOZ, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET, Patrick RACINE (à partir du rapport 1.2.1)

Etaient absents : Nicolas BODIN, Emmanuel DUMONT, Yves GUYEN, François LOPEZ, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MOYSE, Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : E. DUMONT (jusqu'au rapport 2.2), Y. GUYEN, JP. MARTIN

Mandataires : D. POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), JC. ROY, M. FELT

Avancements de grade

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget Principal (TTC) Budget Annexe Transport (HT) Budget Annexe Déchets (HT)
Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016

Résumé :

Des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions réglementaires afin de bénéficier d'un avancement de grade. Il est proposé de créer les grades pour leur permettre d'être nommés et de supprimer en parallèle leur grade actuel.

La nomination des agents sur ces grades est conditionnée à l'avis favorable des CAP compétentes et ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2012.

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux prévu aux articles 77 et suivants de la Loi du 26 janvier 1984, des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions afin de bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il est proposé de créer les grades correspondants en modifiant la liste des emplois permanents pour les grades suivants :

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- adjoint administratif de 1^{ère} classe
- rédacteur principal
- rédacteur principal
- adjoint technique de 1^{ère} classe
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- technicien principal de 1^{ère} classe

Et de supprimer en parallèle les grades suivants :

- adjoint administratif de 1^{ère} classe
- adjoint administratif de 2^{ème} classe
- rédacteur
- rédacteur
- adjoint technique de 2^{ème} classe
- adjoint technique de 1^{ère} classe
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- technicien principal de 2^{ème} classe

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur :

- la création des grades énumérés ci-dessus,
- la suppression des anciens grades,
- la modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le - 2 DEC. 2011